

REPUBLIQUE FRANCAISE		MAIRIE DE PEISEY NANCROIX	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Nombre de conseillers : 15		L'an deux mil vingt-six,	
En exercice : 15		Le sept avril,	
Présents : 13		Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît RICHERMOZ, Maire.	
Votants : 15		Etaient présents :	
Pouvoirs : 02		Mesdames Anne DEMOULINS, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Dominique ROLLET	
Pour	15	Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre GIACHINO, Matéo MOLLARET, Alix RICHERMOZ, Benoît RICHERMOZ et Laurent TRESALLET	
Contre	/	Absents-Excusés :	
Abstention	/	Mesdames Céline CROSSMAN (pouvoir à Maryse FAVRE), Nathalie GARCIA (pouvoir à Laurent TRESALLET)	
Date de convocation : 31/03/2026		Madame Anaïs POCCARD-CHAPUIS a été élue secrétaire de séance.	
Date d'affichage : 13/04/2026			

Délibération N°2026/04/040: Désignation d'un délégué auprès de l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73)
(Nom C.L. 5.3.3)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73) en date du 14 décembre 2005 ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie ;

Vu les articles L.324-1 à L.342-10 du Code de l'urbanisme ;

Considérant que l'article 5-4 des statuts de l'EPFL prévoit notamment :

« Les communes non-membres d'un EPCI adhérent sont représentées chacune par un délégué dans une assemblée spéciale. Cette assemblée spéciale élit ses représentants à l'Assemblée Générale, une fois l'an lors de l'Assemblée Générale clôturant l'exercice. Ces représentants forment alors un collège spécial, dont le nombre de membre est fonction de la population cumulée des communes. Le nombre de délégués élus au collège spécial :

- Inférieur à 5000 habitants : 1 délégué + 1 suppléant
- De 5000 à 10 000 habitants : 2 délégués + 2 suppléants
- Supérieur à 10 000 habitants : 3 délégués + 3 suppléants »

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026,

Conformément aux statuts de l'EPFL de la Savoie, il y a lieu de nommer 1 (UN) délégué et 1 (UN) suppléant au sein de l'assemblée spéciale,

Il est précisé que les représentants des 3 communes adhérentes à l'EPFL à titre isolé (dont la commune de PEISEY-NANCROIX) devront par la suite élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants lors de l'assemblée spéciale.

Se portent candidats :

- Jean-Pierre GIACHNO (titulaire)
- Claude DEVILLE (suppléant) et Alix RICHERMOZ (suppléant)

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret
- **DESIGNE** en tant que délégués à l'assemblée spéciale de l'EPFL 73
 - **Monsieur Jean-Pierre GIACHINO, délégué titulaire**
 - **Messieurs Claude DEVILLE et Alix RICHERMOZ, délégués suppléants**

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
Anaïs POCCARD-CHAPUIS



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Benoît RICHERMOZ

